








Baccalauréat en nutrition

FACULTÉ DE MÉDECINE DÉPARTEMENT DE NUTRITION

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-320-1-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Baccalauréat en nutrition (B. Sc.)
TYPE	Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)
CRÉDITS	120 crédits
DURÉE	4 ans
COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2021	31.80

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages obligatoires
-  Menant à une accréditation professionnelle
-  Agréé par le Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN)

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE Nutrition 514 343-6111, poste 25218
1ercycle@mdnut.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Le programme de 1^{er} cycle en nutrition donne accès au permis de pratique de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ).

La nutrition est une science fascinante et complexe qui puise dans les disciplines des sciences de la santé (anatomie, physiologie, etc.), des sciences fondamentales (biologie, biochimie, microbiologie, etc.) et des sciences sociales (communication, psychologie, sociologie, etc.). On peut ainsi distinguer des champs d'études variés :

- La nutrition fondamentale, qui s'intéresse à l'ensemble des processus entourant l'utilisation des nutriments (ex. vitamines et protéines) par le corps humain.
- La nutrition clinique qui aborde tout le processus de soins nutritionnels soit de l'évaluation nutritionnelle au plan de traitement nutritionnel individualisé et à son suivi, le tout sur un continuum allant de la prévention au traitement des maladies.
- La nutrition en santé publique qui est centrée sur la santé nutritionnelle des populations et sur les stratégies d'interventions visant à promouvoir la saine alimentation et à réduire les inégalités de santé.
- La science des aliments qui abordent les caractéristiques distinctives des aliments, la chimie alimentaire, la transformation des aliments, l'étiquetage et la réglementation.
- La gestion des services d'alimentation pour les collectivités, de la définition de l'offre alimentaire au contrôle financier des ressources qui sont associées.
- La recherche soit la démarche scientifique rigoureuse appliquée à la nutrition, incluant les considérations éthiques, l'analyse de la littérature scientifique, l'utilisation des données probantes pour mener des interventions en nutrition.

Objectifs

Le programme a pour mission académique de former des diététistes nutritionnistes compétents, capables d'offrir des soins, des services et une expertise en alimentation et en nutrition humaine. Au terme de leur formation, les diplômés du programme seront en mesure de prévenir et gérer la maladie, ainsi que de promouvoir et protéger la santé, et ce, grâce à leurs connaissances élargies de la santé humaine et de la santé des populations, depuis l'étude du gène jusqu'à celle de la société. Chacun des 8 trimestres constituant le programme compte entre 12 et 17 crédits pour un total de 120 crédits, incluant 1 400 heures de stages obligatoires couvrant les champs d'activités des nutritionnistes. Les diplômés de ce programme possèdent l'expertise et les compétences nécessaires pour exercer dans tous les secteurs de la profession (gestion, agroalimentaire et biopharmaceutique, clinique et santé publique) et pour déployer leur pratique professionnelle au Québec et au Canada.

Forces

Le Département de nutrition, c'est :

- le SEUL département de nutrition faisant partie d'une Faculté de médecine au Canada dont le diplôme de 1^{er} cycle mène à l'obtention du permis de pratique;
- une nouvelle version du programme proposant une démarche pédagogique active par compétences, en place depuis l'automne 2021;
- des milieux de stages variés permettant de développer vos compétences dans tous les aspects de la profession;
- des professeurs et chercheurs offrant une formation de pointe aux trois cycles de formation et collaborant à des programmes de formation et de recherche à travers le monde;
- plus de 300 étudiants au 1^{er} cycle et plus de 100 étudiants dans les divers programmes de 2^e et 3^e cycles dont les projets touchent autant la biologie cellulaire, les problèmes cliniques de la petite enfance à la personne âgée, que la nutrition internationale;
- une équipe hors pair de professeur(e)s, chargé(e)s de cours, superviseur(e)s de stages, conférenciers et conférencières, coordonnateurs et coordonnatrices de stages et employé(e)s de soutien.

À propos du programme :

- Les professeurs proviennent de différents domaines de nutrition : fondamentale, métabolique, clinique, préventive et publique.
- Le programme est rattaché à la Faculté de Médecine et profite de l'appui des départements cliniques et de recherche des centres hospitaliers dans le champ de la nutrition.
- Le programme de baccalauréat en nutrition, incluant le programme de stages, répond aux normes d'agrément pour les programmes de formation en diététique au Canada mises au point par le Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN) du Canada.
- Ce programme a un lien avec les organismes canadiens et internationaux en nutrition.
- Sept valeurs sont au cœur des actions et programmes du Département soit : la rigueur, la réflexivité, l'intégrité, l'inclusion, l'innovation, l'engagement professionnel et la responsabilité sociale.
- Dans le cadre de sa formation, l'étudiant sera appelé à manipuler, transformer et à goûter une grande variété d'aliments d'ici et d'ailleurs.

Perspectives d'avenir

La profession de diététiste-nutritionniste est règlementée sur plusieurs aspects particulièrement sur l'encadrement des activités cliniques lesquelles évoluent constamment offrant ainsi aux diététistes-nutritionnistes une autonomie professionnelle et un rôle déterminant au sein des équipes interprofessionnelles. Ces changements reflètent la complexité des savoirs attendus.

Ainsi, en nutrition clinique, depuis 2003, le Code des professions accorde aux diététistes-nutritionnistes deux activités réservées lesquelles sont associées au plan de traitement nutritionnel et au suivi de l'état nutritionnel. Depuis 2018, un Règlement du Collège des médecins autorise aussi les diététistes-nutritionnistes à exercer certaines activités cliniques et l'étendue de ces activités autorisées est en constante évolution et visera progressivement différents champs de pratique.

Le marché de l'emploi est varié et propose de nombreuses opportunités. Avant même la fin de leur programme de formation, la forte majorité de nos finissant.es ont un emploi dans le secteur de leur choix. Une autre proportion de nos finissant.es souhaite plutôt accéder aux études supérieures en s'inscrivant à la maîtrise en nutrition. Les diététistes-nutritionnistes exercent dans différents secteurs d'activités et au Québec, la nutrition clinique rejoint 71% des membres de la profession suivi de la nutrition en santé publique pour 18% des membres. Les possibilités offertes par le marché du travail sont très variées et peuvent ainsi rejoindre les attentes de finissant.es. À titre d'exemples :

- Le réseau de la santé et des services sociaux. Dans les hôpitaux, en CHSLD, en CLSC, en Centres de réadaptation, dans les Directions de santé publique, dans des centres de santé des communautés autochtones, etc.
- Le secteur privé incluant la pratique en cabinet privé pour les travailleurs et travailleuses autonomes mais aussi dans des centres sportifs, dans l'industrie du détail de l'alimentation, dans l'industrie agroalimentaire et biopharmaceutique, etc.
- Les organismes communautaires et organismes à but non lucratif. À titre d'exemple, pour des Associations de producteurs, transformateurs ou distributeurs en alimentation, des entreprises orientées vers des services visant à réduire les inégalités sociales, etc.

- Le vaste secteur des communications incluant les médias traditionnels et les réseaux sociaux.
- Les milieux de recherche, tels que des centres de recherches et des universités.
- Les milieux scolaires incluant des actions à tous les cycles d'études et de l'enseignement au Cégep et en milieu universitaire.
- Les organismes gouvernementaux soit dans des ministères aux niveaux provincial et fédéral.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- DIÉTÉTISTE-NUTRITIONNISTE
- DIÉTÉTISTE-NUTRITIONNISTE CLINICIEN

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

■ attester d'une des formations indiquées ci-dessous :

- Soit
 - être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature et avoir atteint les objectifs 00XU (biologie) et 00XV (chimie)
 - DEC techniques de diététique et avoir réussi les cours préalables Chimie 201 et 202, Mathématiques 103 et 203, Physique 101, 201 et 301
- Soit
 - être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
 - avoir réussi **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
 - Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine
 - Chimie 101, 201 et 202
 - Mathématiques 103 et 203
 - Physique 101, 201 et 301

Et

■ satisfaire aux conditions suivantes :

- remplir le questionnaire (voir la rubrique **Remarques**).
- réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**).
- à la demande du Département de nutrition, se présenter à une entrevue.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 850/990 au TFI ou C2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission.
- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme

n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Technicien en diététique : toute personne titulaire d'un DEC en techniques de diététique ou qui est en voie de l'obtenir.

Statistiques d'admission au programme

COLLÉGIENS (QUÉBEC)

DEMANDES	318
OFFRES	168
PLACES	46
COTE R	31,804

AUTRES CANDIDATURES

DEMANDES	350
OFFRES	93
PLACES	50

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2021 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire, ainsi que les résultats de l'examen CASPer et du questionnaire constituent les critères de sélection.
 - Une **première sélection** est faite sur l'excellence du dossier scolaire
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Aux fins de la **sélection finale** des candidats, une liste d'excellence est faite selon des scores globaux établis en appliquant la pondération suivante :
 - Questionnaire : 50%
 - Dossier scolaire : 25 %
 - Examen CASPer : 25 %.
 - Le Département de nutrition se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer ou au questionnaire. Cette entrevue peut être éliminatoire.

Remarques

- **Examen CASPer^{MC} (TECT en ligne)**
 - L'examen CASPer, administré par Altus Assessments, vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
 - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
 - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.

- Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
 - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
 - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- **Questionnaire**
- Le questionnaire a pour but d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise pour remplir le questionnaire. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Le candidat doit remplir le questionnaire avant la date limite indiquée à la page suivante : *lien à venir*.
 - Un lien vers le questionnaire sera transmis aux candidats par courriel.
 - Le questionnaire est valide uniquement pour ce programme et doit être rempli qu'une seule fois pour celui-ci.
 - Le questionnaire doit servir au trimestre d'admission en cours et ne peut être reconduit pour un trimestre ultérieur.
 - Le questionnaire peut-être éliminatoire.
 - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : *lien à venir*.
- L'acquisition d'un ordinateur portable est requise dès l'entrée dans le programme.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Médecine	Année préparatoire - santé	40 crédits	1-450-4-0	Jour
Nutrition	Maîtrise	45 crédits	2-320-1-0	Jour
Nutrition	Maîtrise	45 crédits	2-320-1-2	Jour
Nutrition	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-320-1-4	Jour
Pharmacie	Doctorat de 1 ^{er} cycle	164 crédits	1-675-1-1	Jour
Santé publique	Maîtrise	45 crédits	2-481-1-4	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

■ Automne 2022 (à compter du 15 août 2021)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2022** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2022** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2022** ?

■ Automne 2023 (à compter du 15 août 2022)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** ?

Structure du programme (1-320-1-0)

Version 20 (A21)

Le baccalauréat comporte 120 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Les stages dirigés totalisent 31 crédits obligatoires répartis sur 40 semaines.

Bloc 70A Cours de 1^{ère} année

Obligatoire - 32 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0J S	NUT 1053	Introduction à la profession de nutritionniste	2.0J
MCB 2956	Microbiologie générale	3.0J	NUT 1054	Projet d'intégration dans la communauté 1	1.0J
NUT 1001	Démarche scientifique en nutrition 1	2.0J	NUT 1055	Projet d'intégration dans la communauté 2	3.0J
NUT 1002	Physiologie générale	3.0J	NUT 1056	Laboratoire de pratique professionnelle 1	1.0J
NUT 1026	Science des aliments 1	3.0J	NUT 1057	Laboratoire de pratique professionnelle 2	1.0J
NUT 1027	Science des aliments 2	3.0J	NUT 1064	Nutrition, santé et société	3.0J
NUT 1036	Fondements de l'état nutritionnel	3.0J	NUT 1973	Métabolisme des nutriments: notions de base	3.0J

Bloc 70B Cours de 2^e année

Obligatoire - 32 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
NUT 2001	Démarche scientifique en nutrition 2	2.0J	NUT 2059	Nutrition : cycles et habitudes de vie 2	2.0J
NUT 2024A	Alimentation des collectivités 1	4.0J	NUT 2060	Stage d'initiation à la pratique clinique	1.0J S
NUT 2024B	Alimentation des collectivités 2	1.0J	NUT 2064	Nutrition en santé publique	3.0J
NUT 2055	Laboratoire de pratique professionnelle 3	1.0J	NUT 2066	Changements de comportements alimentaires	4.0J
NUT 2056	Soins nutritionnels	3.0J	NUT 2074C	Stage clinique et soutien nutritionnel 1	3.0J
NUT 2057	Soins nutritionnels avancés 1	3.0J	NUT 2973	Métabolisme des nutriments : cas complexes	3.0J
NUT 2058	Nutrition : cycles et habitudes de vie 1	2.0J			

Bloc 70C Cours de 3^e année

Obligatoire - 26 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0J	NUT 3057	Soins nutritionnels : cas complexes	3.0
NUT 30011	Démarche scientifique en nutrition 3.1	0.0	NUT 3064	Nutrition en santé publique avancée	3.0
NUT 30012	Démarche scientifique en nutrition 3.2	2.0	NUT 3069A	Stage de gestion en nutrition 1	4.0
NUT 3029	Pratiques de gestion en nutrition	3.0	NUT 3077C	Stage clinique et soutien nutritionnel 2	4.0
NUT 3056	Soins nutritionnels avancés 2	3.0	NUT 3078C	Stage de nutrition en santé publique 1	3.0

Bloc 70D Cours de 3^e année

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0J S	PSY 1075	Psychologie sociale	3.0J S
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0J	PSY 1085	L'apprentissage	3.0J S
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0J	PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0J S
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0	PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0J
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0J	PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0J S
ASA 2221G	La communication en santé	3.0S	QCF 1960	Culture et société, Québec contemporain	3.0J
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0J S	RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0S
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0J	REI 1040	Comportement organisationnel	3.0J S
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0J	SME 2055V	Troubles des conduites alimentaires	3.0S
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0J	SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0J
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0S	SOL 1970	Sociologie du Québec	3.0
FRS 1508	Communication en contexte professionnel	3.0J	SOL 2015	Sociologie du travail	3.0J
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0	SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0J
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0J	SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0J
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0J S	SPU 1010G	Outils méthodologiques en santé publique	3.0J S
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0S	SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0J
PEF 2180D	Santé physique des tout-petits	3.0	SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0S
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0S	SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0J
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0S	SPU 2320G	Inégalités et développement des communautés	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S	SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0S
PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0J	SPU 3020G	Santé des jeunes	3.0S
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S	SPU 3030G	Santé des adultes et des personnes âgées	3.0J

Bloc 70E Cours de 4e année

Obligatoire - 24 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0J	NUT 4069	Stage de gestion en nutrition 2	4.0
NUT 4001	Démarche scientifique en nutrition 4	1.0	NUT 4074C	Stage clinique et soutien nutritionnel 3	4.0
NUT 4013	Techno et chimie alimentaire	4.0	NUT 4078C	Stage de nutrition en santé publique 2	4.0
NUT 4024	Gestion intégrée en nutrition	2.0	NUT 4170A	Stage complémentaire en nutrition	4.0

Bloc 70F Cours de 4e année

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
NUT 4062	Pratiques innovantes en nutrition	3.0
NUT 4063	Nutrition et performance	3.0
NUT 4064	Nutrition et santé mondiale	3.0

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Ergothérapie	Baccalauréat	90 crédits	1-740-1-1	Jour
Kinésiologie	Baccalauréat	90 crédits	1-352-1-0	Jour
Médecine	Année préparatoire - santé	40 crédits	1-450-4-0	Jour
Pharmacie	Doctorat de 1 ^{er} cycle	164 crédits	1-675-1-1	Jour
Physiothérapie	Baccalauréat	90 crédits	1-745-1-1	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1^{re} année, de 32 crédits en 2^e année, 29 crédits en 3^e année et de 27 crédits en 4^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A; en 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en 3^e année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 C et à un cours à option choisi dans le bloc 70 D. En 4^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 E et à un cours à option choisi dans le bloc 70 F.

L'étudiant doit absolument avoir fait :

- Le cours NUT 1054 – Projet d'intégration dans la communauté 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 1055 – Projet d'intégration dans la communauté 2 du trimestre d'hiver consécutif.
- Le cours NUT 2024A – Alimentation des collectivités 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 2024B – Alimentation des collectivités 2 du trimestre d'hiver consécutif.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2^e année à l'occasion des stages du bloc 70B
- en 3^e année à l'occasion des stages du bloc 70C
- à la fin de la 4^e année à l'occasion des stages du bloc 70E

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c) Cours offerts sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).